

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



SMET MEUSE
43 rue du rattachement
55 320 Dieue-sur-Meuse
03 29 87 29 84

Directeur de la publication : Dominique MOUSSA
Rédaction et conception : SMET Meuse

Illustrations et crédits photos : SMET Meuse -
freepik.com - unsplash.com - estrepublikain.fr

Etabli conformément au décret n°2015-1827 du
30 décembre 2015 relatif au rapport annuel sur le
prix et la qualité du service public d'élimination
des déchets ménagers

SOMMAIRE

FOCUS SUR L'ANNÉE 2021	5
PRÉSENTATION DU SMET	6
ETUDE PROSPECTIVE	10
GESTION DES DMA	12
ORDURES MÉNAGÈRES	14
RECYCLABLES	16
DÉCHETTERIES	18
EVOLUTION DES DMA	21
PRÉVENTION DES DÉCHETS	22
ÉLÉMENTS FINANCIERS	24
MARCHÉS PUBLICS	26
GLOSSAIRE	27

FOCUS SUR L'ANNÉE 2021

ETUDE PROSPECTIVE POUR LA GESTION DES DÉCHETS

Pour le traitement des OMR, la Meuse dispose d'un incinérateur ancien, dont l'avenir est incertain du fait des nouvelles législations et des impératifs de valorisation énergétique performante. Il existe également deux installations de stockage, mais dont le rôle devrait se réduire puisque les seuils autorisés en décharge seront sévèrement abaissés.

En 2020, le SMET Meuse s'est donc associé à 3 autres collectivités afin d'étudier la meilleure stratégie de traitement des DMA dans les années à venir.

Les résultats des phases 2 et 3, reçus en 2021, sont détaillés pages 12.



DISTRIBUTION DE BROyat

Au printemps, les CODECOM du Pays d'Etain et d'Argonne ont été accompagnées par le SMET pour la distribution de compost et de broyat aux particuliers.

Plus de 80 personnes ont pu profiter de cette action de sensibilisation.



2ND JOURNÉE DES GARDIENS



Le 2 décembre 2021, s'est tenue la seconde journée des gardiens de déchetteries.

Durant la matinée, les gardiens de déchetteries et les techniciens déchets des collectivités adhérentes au SMET ont pu visiter le site ESKA à Pagny-sur-Meuse. Ce site réceptionne l'ensemble des petits appareils électriques collectés en Meuse. Ces déchets sont triés (retrait des erreurs) puis démontés pour séparer les plastiques des métaux.

L'après-midi a été l'occasion d'échanger sur les évolutions réglementaires et les enjeux à venir en matière de recyclage et de valorisation des déchets.

COLLECTE DU PLASTIQUE RIGIDE

Depuis novembre 2021, la déchetterie de Thierville-sur-Meuse expérimente avec succès la collecte des plastiques rigides (caisse en plastique, pot de fleur, etc.).

L'entreprise Paprec Verdun prend en charge le transport, le tri et le conditionnement de ces déchets. Le plastique est lavé, broyé puis transformé en granulés pour être recyclé en divers objets plastiques.



INAUGURATION D'UNE EXPO PHOTO

Fruit d'un travail commun avec les collectivités adhérentes au SMET, l'exposition photo «Homo Detritus» a été créée pour sensibiliser le grand public à la prévention des déchets. L'inauguration a eu lieu le 20 novembre 2021 à Saint-Mihiel, en compagnie de plusieurs associations et entrepreneurs agissant pour la réduction des déchets (Re cycles, les Compagnons du Chemin de Vie, MNE et Synercoop).

Dispositif itinérant, l'exposition est aujourd'hui prêtée gratuitement à différentes structures (communes, piscine, maison de santé, etc.)



RÉVISION DE LA SIGNALÉTIQUE EN DÉCHETTERIE

Suite à une enquête réalisée en 2020, le SMET a édité une nouvelle signalétique en déchetterie.

Elle est désormais visible de loin, numérotée et facilement identifiable par un code couleur spécifique. Les termes techniques et imprécis ont été bannis, ainsi le terme «non recyclables» a remplacé le terme «tout-venant», et «déchets chimiques» celui de «déchets dangereux» ou de «DDS».



Déchetterie de
Chauvencourt

PRÉSENTATION DU SMET

Créé en juin 2014, le SMET (Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets) est né sous l'impulsion du Département de la Meuse, et grâce à la volonté d'élus locaux. Le SMET a pour objectif de fédérer les collectivités meusiennes afin de :

- Développer la concurrence pour les marchés de traitement des déchets
- Maîtriser les flux et leurs coûts

- Mener des études visant à optimiser les techniques actuelles de collecte et de traitement des déchets
- Aider les collectivités à répondre aux objectifs réglementaires en matière de gestion des déchets

Le siège social du SMET se situe sur la commune de Dieue-sur-meuse, à 15 km au sud de Verdun.

2010-2013

Étude d'optimisation réalisée pour 24 EPCI
Présentation du projet de syndicat en préfecture
Rédaction des statuts. Élaboration du 1er PLP

2014

Arrêté préfectoral portant sur la création du SMET
Transfert des contrats de traitement

2018

Démarrage des nouveaux marchés mutualisés
Mise en place d'un CARDEC. Fin du PLP, démarrage du PLPDMA

2019

Campagne de caractérisation des bennes tout-venant
Adhésion de la CA du Grand Verdun

COMPÉTENCES

Les collectivités peuvent adhérer à l'une ou plusieurs des compétences suivantes :

La compétence **Études** porte sur l'innovation et l'optimisation des techniques de collecte et de traitement des déchets.

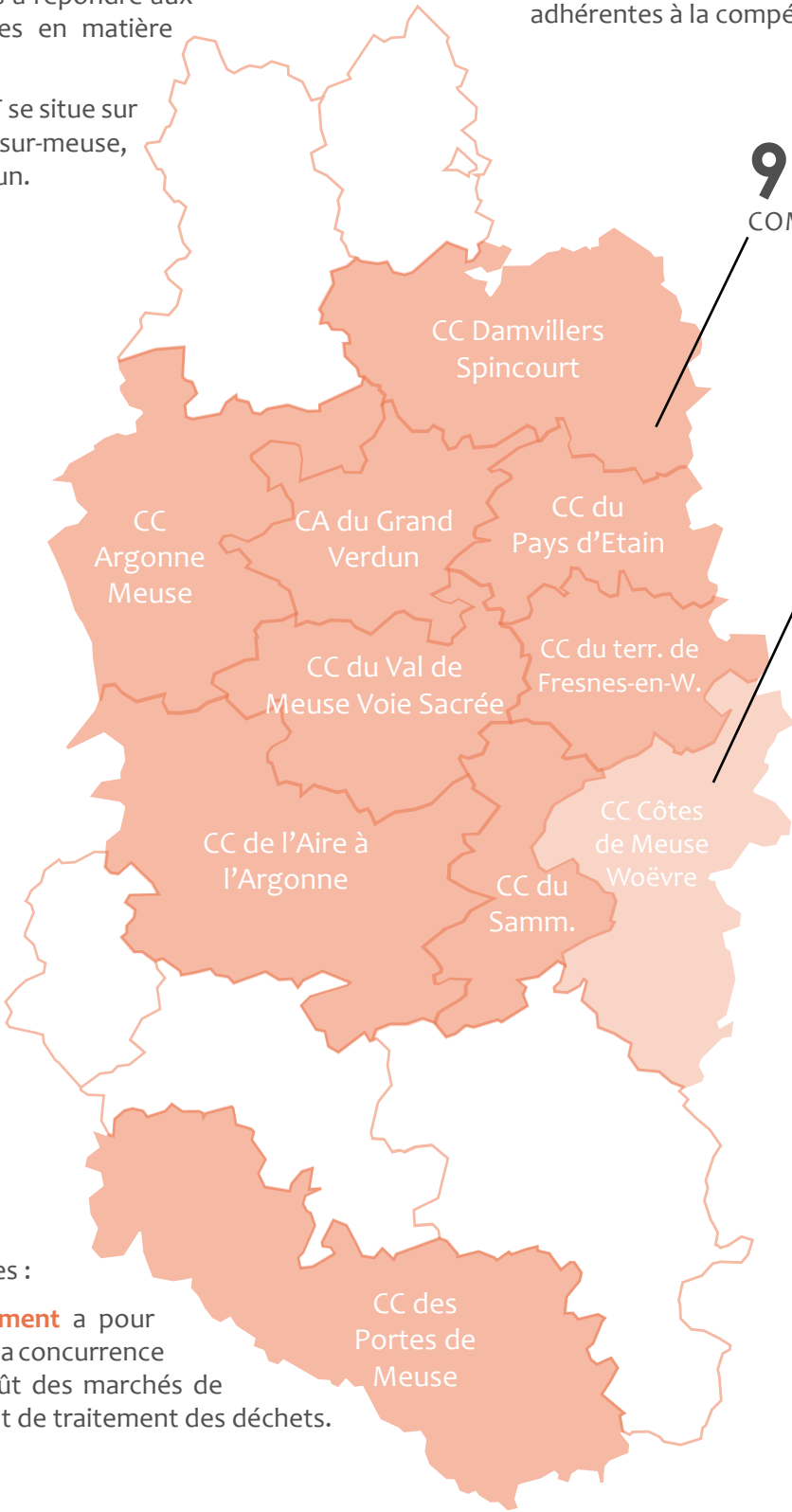
La compétence **Traitement** a pour objectif de développer la concurrence afin de maîtriser le coût des marchés de collecte, de transport et de traitement des déchets.

PLPDMA

Le SMET s'est engagé à porter un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour le compte de ses collectivités adhérentes à la compétence Traitement.

Le PLPDMA est devenu une obligation réglementaire dont l'objectif principal est de réduire à la source la production de DMA (- 10% entre 2010 et 2020).

Un plan composé de 12 actions a été validé par le comité de pilotage en septembre 2018.



97 084 hab

COMPÉTENCES ETUDES ET TRAITEMENT

5 984 hab

COMPÉTENCE ETUDES UNIQUEMENT

FINANCEMENTS DES SERVICES

Le financement du SMET se base sur une participation des EPCI adhérents et sur une aide de l'ADEME pour le CARDEC. Pour disposer de la trésorerie nécessaire, le SMET effectue un appel de fonds trimestriel auprès des collectivités.

ETUDES	
ACTIONS PRÉVENTION	
COÛT DE FONCTIONNEMENT DU SMET	
FRAIS DE GESTION DES DÉCHETS (déduction des rachats et soutiens)	
Participation des EPCI, compétence Traitement	Recouvrement des frais de traitement calculée en fonction des tonnages traités. En moyenne, 57€/hab/an
Participation des EPCI, compétence Traitement	A partir d'une cotisation fixée annuellement. Cotisation 2021 = 1,5€/hab
Contrat avec l'ADEME (CARDEC) jusqu'en juillet 2021	Financement des actions de communication + financement du poste de chargée de prévention
Participation des EPCI, compétence Études	En 2021, recouvrement des frais de l'étude prospective sur la gestion des déchets dans le département. Cotisation 2021 = 0,23€/hab

ORGANES CONSULTATIFS ET DÉCISIONNELS

Le Président et les Vice-présidents mettent en œuvre la politique définie par le Comité Syndical.

Le Bureau prépare les réunions du Comité Syndical et peut recevoir la délégation d'une partie des compétences de celui-ci. Il est composé du Président, des Vice-présidents et de cinq délégués membres du Comité Syndical.

Le Comité Syndical est l'instance plénière du Syndicat au sein de laquelle toutes les décisions importantes sont prises (vote du budget, rédaction du règlement intérieur, modification des statuts, etc.). Le Comité Syndical se compose de 14 délégués élus parmi et par les conseils communautaires de chaque EPCI membre.

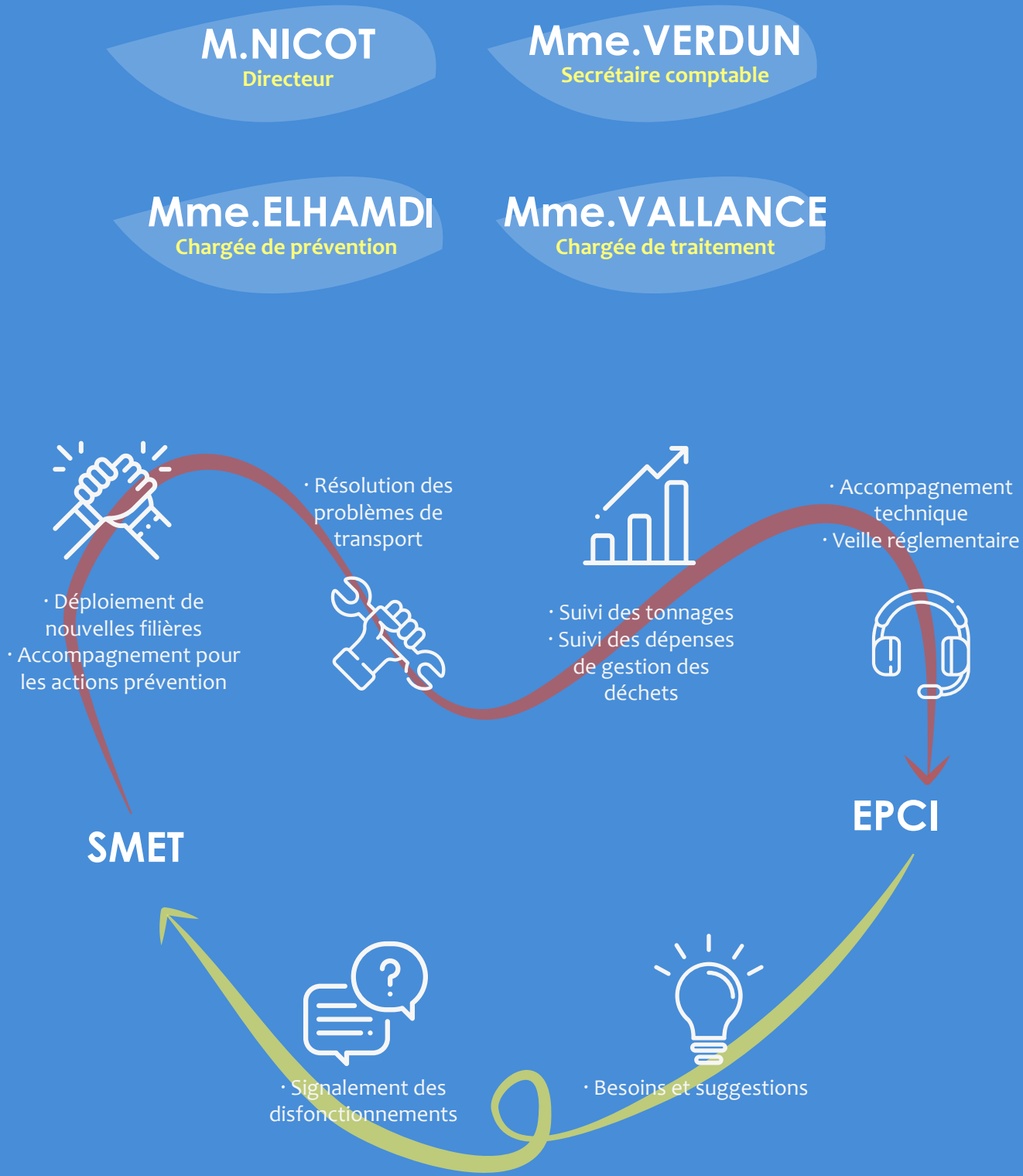


COMMISSIONS

Etudes | Traitement | Prévention
Ouverture des plis | Appel d'Offres

EPCI	Délégués (et membres du bureau)	Suppléants
CC Argonne Meuse	OLIVIER Hélène	JADOUL Sébastien
CC du Terr. de Fresnes-en-W.	MOUSSA Dominique	JOYEUX Laurent
CC de l'Aire à l'Argonne	OBARA Sylvain	RAMAND Thierry
CC de Damvillers Spincourt	ANTOINE Jocelyne	BOURTEMBOURG Luc
CC des Portes de Meuse	LAMBERT Sébastien MALAIZE Philippe	KARP Dominique MEUNIER Christophe
CC du Pays d'Etain	COLIN Jean-Paul	PARROT Joël
CC du Sammiellois	KAMPMAN Erna	PICHAVANT Pascal
CC Val de Meuse Voie Sacrée	GILSON Bernard	MINUTO David
CA du Grand Verdun	DURET Jean-Luc DEHAND Philippe GOEURIOT Bernard HENRY Philippe	PONCELET Michel ROUARD Guillaume RICHARD Julia BROCHET Quentin
CC Côtes de Meuse-Woëvre	PLANTEGENET Lionel	GRUNBLATT Jean-Paul

LE SMET AU QUOTIDIEN



ETUDE PROSPECTIVE

La limitation forte de l'enfouissement et de l'incinération sans une valorisation énergétique suffisante, l'émergence de nouvelles filières de recyclage (REP/hors REP) ou de valorisation des déchets, vont fortement modifier les exutoires des déchets meusiens.

Comment anticipe-t-on ces changements ? Avec quels outils et quels partenaires ?

Pour répondre à ces questions, le SMET ainsi que 3 autres collectivités, ont démarré une réflexion visant à identifier des pistes d'optimisation pour le traitement de leurs déchets ménagers.



Etat des lieux du traitement des déchets ménagers en Meuse

1

RÉSULTATS

Les objectifs réglementaires de réduction des déchets, ne seront pas atteints sans implication supplémentaire. Il est donc primordial d'intensifier les actions de prévention des déchets et de déployer de nouvelles filières de recyclage.

+ d'infos : Rapport d'activité 2020

MAL 2021



Audit technique et financier sur la reprise éventuelle de l'incinérateur de Tronville-en-B.

2

L'incinérateur de Tronville-en-Barrois est une usine privée dont la fermeture est annoncée en 2023 au plus tard. L'installation est ancienne (1983) et sa capacité de traitement est faible (27 000t/an). Le traitement des fumées rejetées est satisfaisant mais la valorisation énergétique de l'installation est limitée (15%).

Des incinérateurs à proximité (Châlons-en-Champagne et Chaumont) pourraient traiter nos OMR. Toutefois, la fermeture de centres d'enfouissement dans la région va accroître la pression sur les incinérateurs déjà existants.

Traiter les OMR dans des installations déjà existantes.

Nécessite l'aménagement d'un quai de transfert près de Bar-le-duc.

Equipements opérationnels et optimisés.

Simplicité et rapidité de mise en œuvre.

Pas de maîtrise directe de l'outil de traitement.

Coût transfert/transport : 27 €HT/ t

Coût traitement : 120 €HT/ t en incluant la TGAP



UVE de Châlons-en-Ch.

Conserver l'incinérateur de Tronville-en-B.

Nécessite une rénovation des principaux équipements, une augmentation des capacités de traitement (50 000t/an) et une meilleure valorisation énergétique.



Incinérateur de Tronville-en-B.

Opportunité de réduction des coûts de rénovation par la réutilisation des lignes d'incinération de l'usine de Rambervillers (88).

Après rénovation, prix garantie sur le long terme.

Contraint à capter chaque année 50 000t de déchets. Cet objectif va à l'encontre de l'obligation réglementaire de réduction de déchets et imposerait à la Meuse de capter des tonnages extérieurs au département (25 000t/an).

Projet incertain de valorisation de la chaleur à Bar-le-Duc.

Nombreuses incertitudes liées au coût réel des travaux et aux délais de rénovation.

Coût transfert/transport : 15 €HT /t

Coût traitement : 139 €HT /t en incluant la TGAP

Face aux incertitudes entourant le projet de rénovation de l'incinérateur de Tronville-en-B., les membres du SMET ont préféré s'orienter vers un partenariat avec le Syvalom, propriétaire de l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE) de Châlons-en-Champagne (capacité : 110 000t/an).

OCT 2021



Proposition d'un plan d'actions stratégiques pour la gestion des déchets

3

Des deux plans d'actions proposés par le bureau d'étude, les membres du SMET ont choisi le plus ambitieux : davantage de moyens humains seront affectés à la prévention. Ainsi, en 2022, quatre agents supplémentaires seront recrutés par les EPCI du centre Meuse.

Actions prioritaires :

amélioration du tri et augmentation du nombre de filières de recyclage

la lutte contre la production de biodéchets et de déchets verts

le développement du réemploi et de la réutilisation

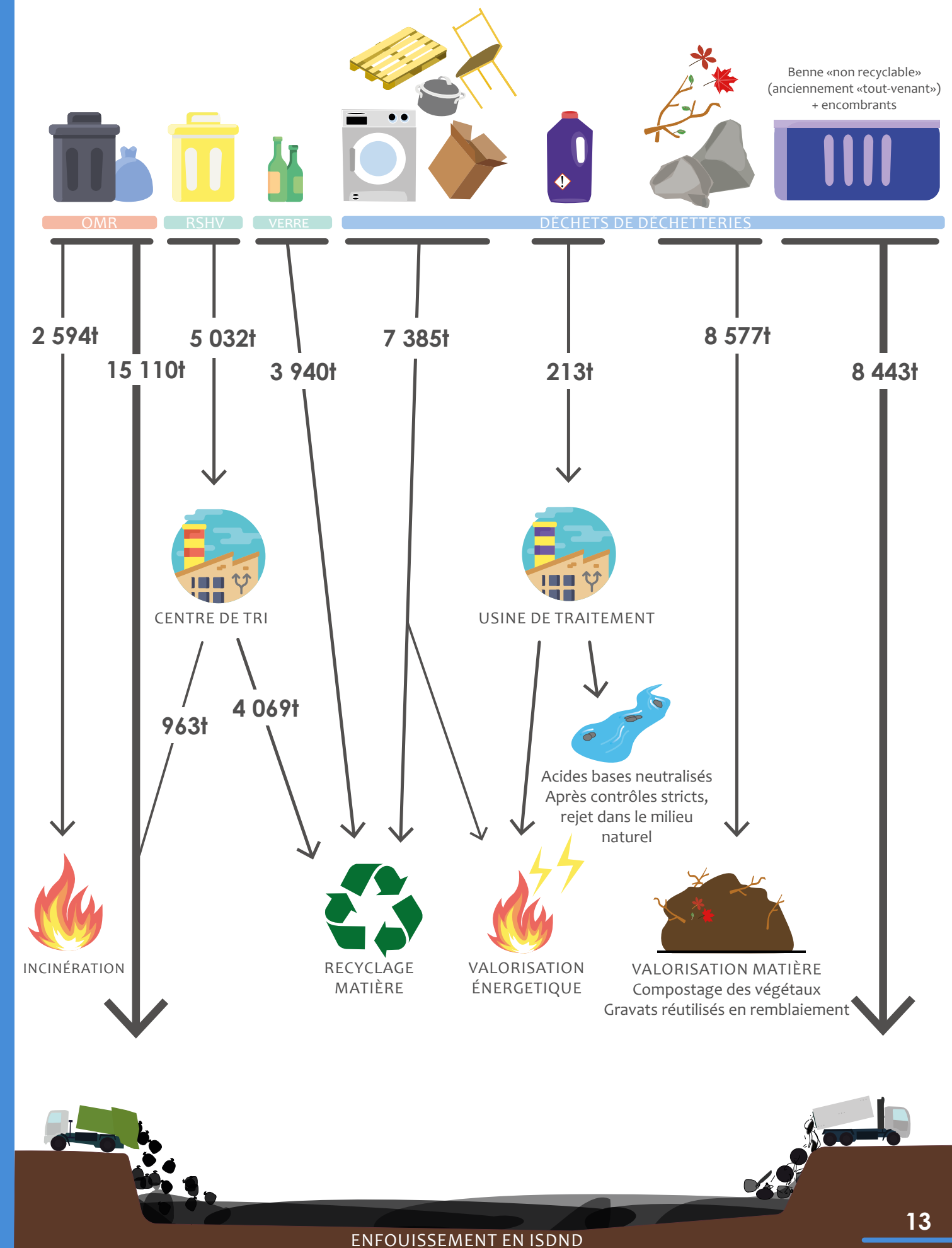
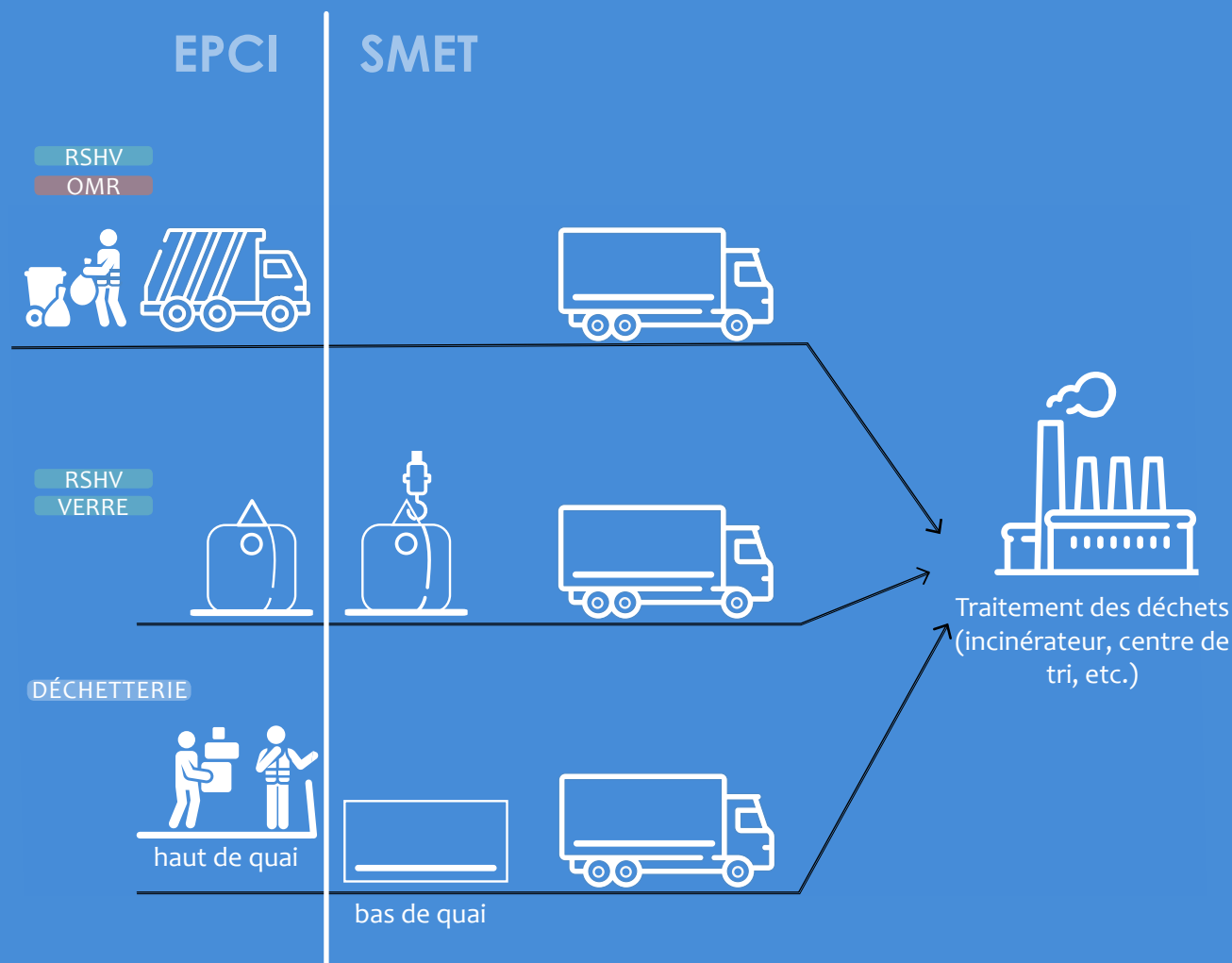
Pour les OMR, les RSHV, le flux «non recyclable» et le bois, les installations de tri et de traitement sont peu nombreuses et en dehors du département. Afin d'optimiser le transport, les collectivités ont retenu le scénario impliquant la création de plusieurs quais de transfert (massification des flux), la généralisation

du compactage en déchetterie et le développement du transport en attelage des bennes.

A l'issue des conclusions de l'étude, le SMET a acté la création d'un quai de transfert dans le Centre Meuse. Il permettra d'atteindre des sites de traitement plus lointains.

GESTION DES DMA

PÉRIMÈTRE D'ACTION DU SMET

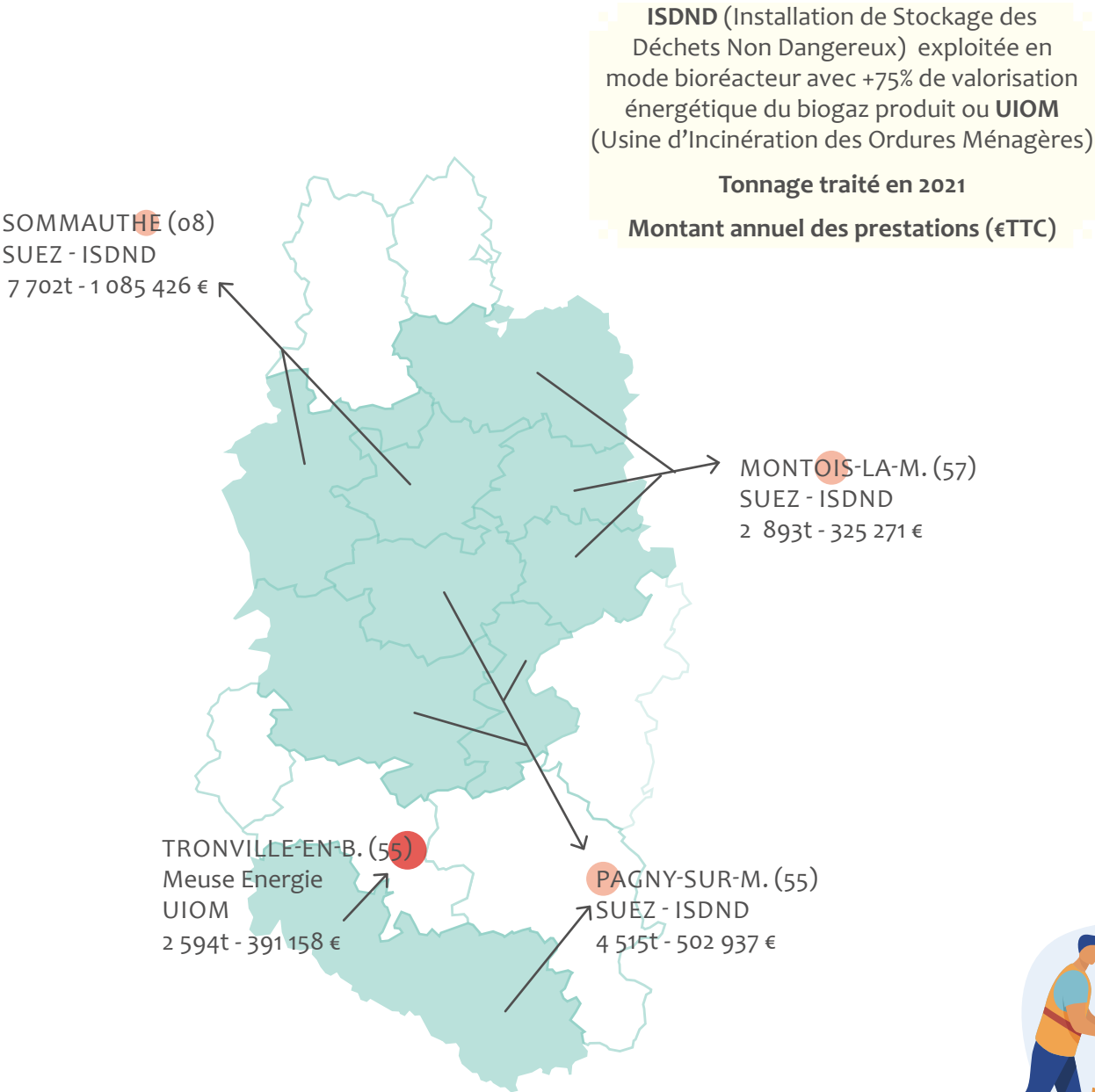


ORDURES MÉNAGÈRES

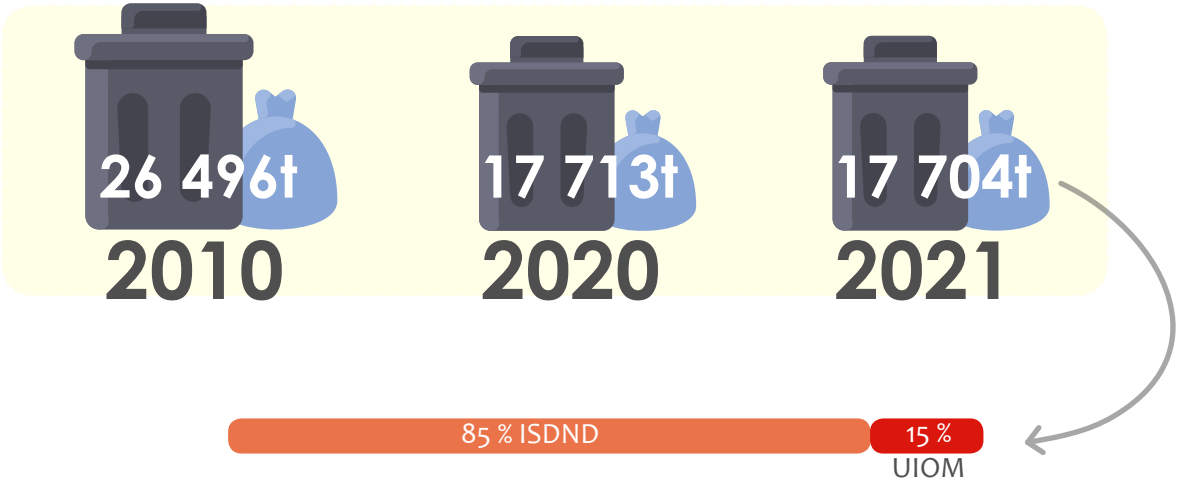
Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), couramment appelées « poubelle noire », désignent la partie des déchets qui restent après les collectes sélectives.

Ces dernières années, la production d'OMR a eu tendance à diminuer et il est indispensable de continuer sur cette voie car les capacités d'enfouissement dans la région Grand Est vont être fortement réduites (PRPGD).

Pour permettre cela, la redevance incitative (RI) peut être un outil efficace. La RI est une REOM comprenant une part variable calculée en fonction de la quantité de OMR produits (nombre de levées). La majorité des collectivités rurales meusiennes ont basculé vers ce mode de financement qui leur permet d'obtenir les ratios d'OMR les plus bas.



EVOLUTION DES TONNAGES



Ratio annuel par habitant : 185 kg

Coût aidé du traitement des OMR : 25,5 €TTC/hab/an (aide de l'ADEME incluse)



FOCUS SUR LA TGAP

Le coût de traitement des déchets ultimes comprend une taxe basée sur le principe du « pollueur payeur ».

Cette taxe est proportionnelle à la quantité de déchets enfouis ou incinérés, et augmente d'année en année impactant directement le coût de gestion des déchets.

Elle est passée de 18€ à 30€/t entre 2020 et 2021 pour les ISDND. En 2025, la TGAP devrait être pour ces mêmes sites de 65€/t !

L'objectif d'une telle mesure est de favoriser de nouvelles filières de recyclage en les rendant plus compétitives.



RECYCLABLES

Le recyclage consiste à réintroduire un déchet directement dans le cycle de production dont il est issu en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

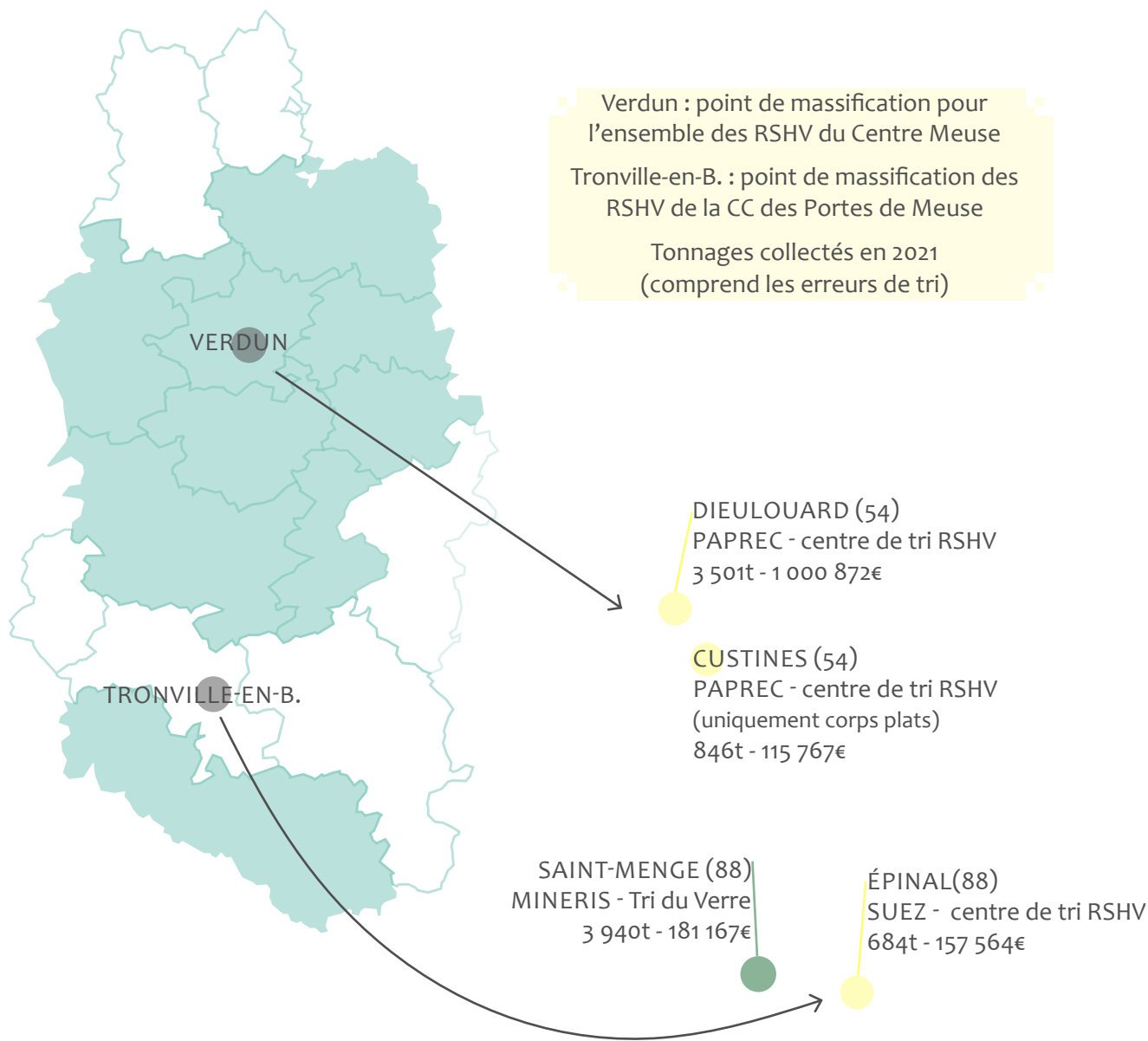
Les RSHV peuvent être collectés en Point d'Apport Volontaire (PAV) ou en Porte à Porte (PAP) selon les collectivités.

Dans le premier cas, les RSHV sont triés en deux flux distincts : d'une part le papier/ cartonnette et d'autre part les emballages (conserves, bouteilles, plastiques et briques alimentaires).

Dans le cas de la collecte en PAP, le plus souvent les RSHV ne sont pas séparés par l'utilisateur. Sa gestion se révèle alors plus coûteuse en centre de tri.

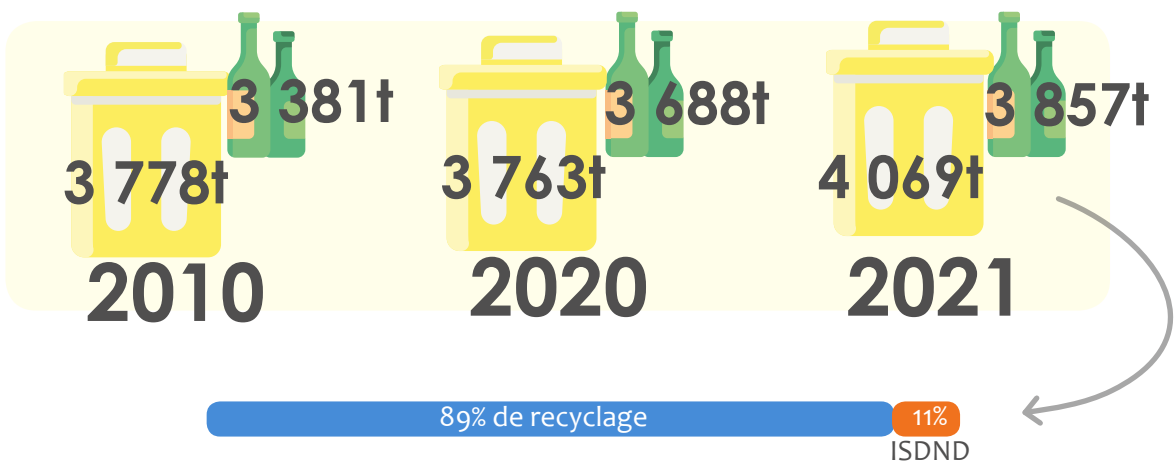
Au global sur l'année 2021, 5 035 tonnes de RSHV (hors erreurs de tri) ont été collectés puis amenés sur l'un des deux quais de transfert (identifiés sur la carte) afin de limiter les transports routiers jusqu'au centre de tri.

Le verre usagé est capté exclusivement en PAV et est ensuite envoyé sur le site de Mineris à Saint-Menge.



EVOLUTION DES TONNAGES

Pour les RSHV, tonnages après retrait des erreurs de tri.



Ration à l'habitant en 2020 : 42 kg de RSHV, 40kg de verre et 10kg d'erreurs de tri.

Coût aidé de la collecte en PAV et du traitement des RSHV : 32,5€ TTC/hab/an.

Coût aidé de la collecte et du traitement du verre : 1,9€ TTC/hab/an.

La crise sanitaire a provoqué des difficultés d'écoulement des matières triées avec des prix de rachat historiquement bas pour les JRM et les gros de magasins.

Les rachats des autres matériaux (dont le verre) sont perçus directement par les EPCI. Il en est de même pour les recettes CITEO.

LES ERREURS DE TRI

Quel que soit le type de collecte, le SMET respecte la norme AFNOR XP-X30-473 relative à l'échantillonnage amont des déchets recyclables en centre de tri. En 2021, 127 caractérisations ont été effectuées afin d'établir des clés de répartition des tonnages de matériaux sortant du centre de tri.

Lors de ces caractérisations, des erreurs de tri récurrentes, également appelées refus de tri, ont été constatées.

En 2021, on enregistre 963 tonnes de refus soit un taux de refus moyen de 19% pour les RSHV.

Un mauvais tri augmente les coûts et réduit la valorisation des recyclables. D'où l'intérêt pour les collectivités de poursuivre la sensibilisation des usagers sur le devenir des déchets et notamment de rappeler l'attitude à adopter en cas de doute sur le tri.

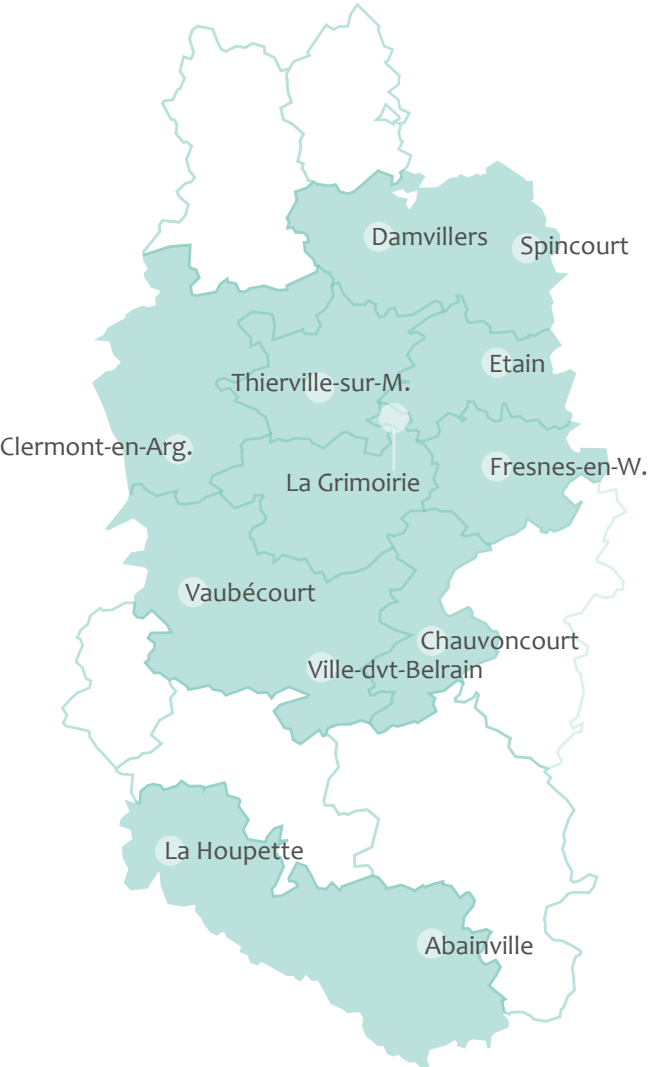


DÉCHETTERIES

Au nombre de douze, les déchetteries présentes sur le territoire du SMET ont beaucoup évolué depuis leur création. Maillon essentiel de la gestion des déchets volumineux, elles sont au cœur d’une transformation constante en lien avec les nouvelles filières sous Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) et les objectifs de la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (TECV). La filière REP est un dispositif qui implique directement les personnes responsables de la mise sur le marché de certains

produits. Elles doivent alors financer ou organiser la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. Généralement, ces producteurs choisissent de s’organiser collectivement dans le cadre d’éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics.

En adhérant à la compétence traitement du SMET, la collectivité transfère la plupart de ses conventions REP au syndicat.



Principaux flux en déchetteries

Non recyclable	Déchets verts
Déchets chimiques	Métaux
Bois *	DEEE
Mobilier **	Cartons

- Présence du flux antérieure à 2010
- Généralisation du flux après 2010

* A l’exception de Clermont-en-Argonne
** A l’exception de Fresnes-en-Woëvre et La Grimoire

NOUVELLES FILIÈRES

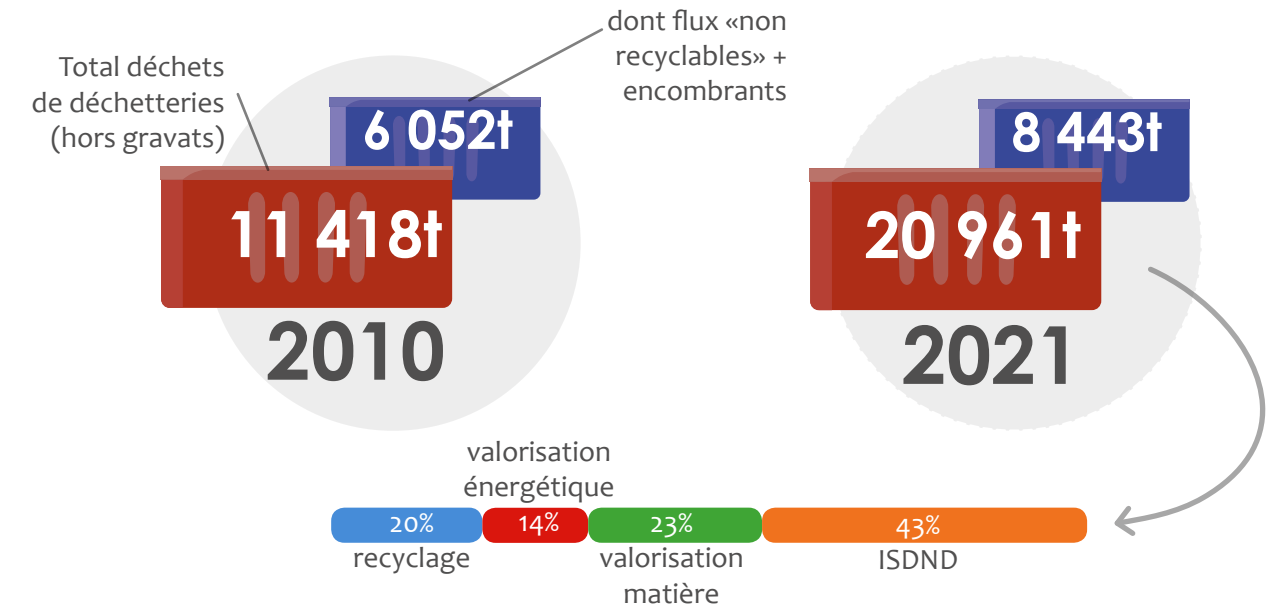
En 2021, six déchetteries ont démarré la collecte du polystyrène et des huisseries.

Ces déchets sont acheminés à Florange (57) sur le site de VALO. Les huisseries y sont démantelées afin que chaque matériau puisse être valorisé (principalement verre, PVC et métal). Le polystyrène est quant à lui, compacté avant envoi dans un centre de recyclage.



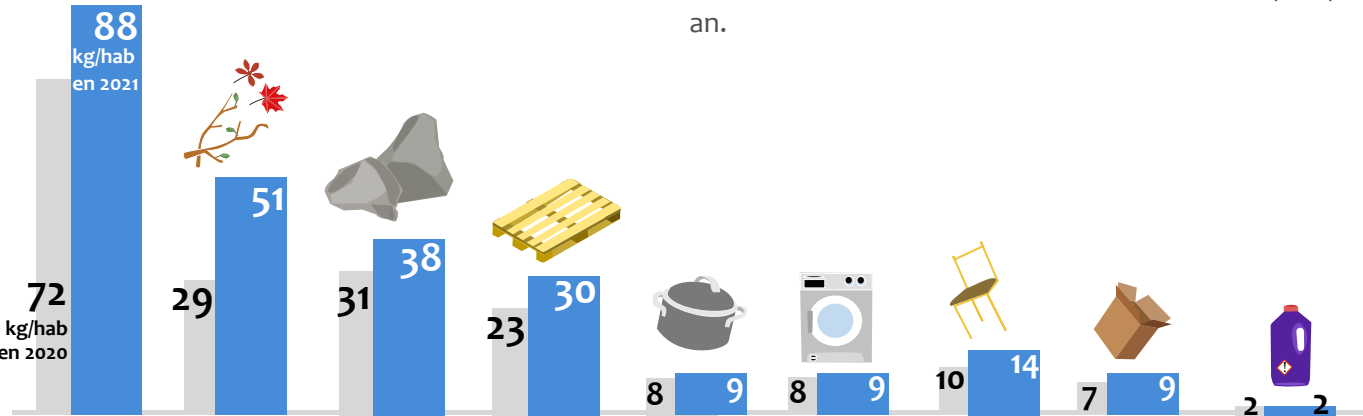
Racks sur la déchetterie de Chauvonnecourt

EVOLUTION DES TONNAGES



L’apparition de nouveaux flux n’a pas diminué la quantité de déchets enfouis car le tonnage total de déchets repris en déchetterie est en constante

augmentation (+83% en 10 ans). Cette progression est due, entre autres, au développement de la TI qui a entraîné un transfert des OMR vers les déchetteries. Coût aidé des déchets de déchetteries : 11€ TTC/hab/an.



		Montant annuel des prestations en K€TTC			
		Nom de l'exploitant	Localisation	Tonnage traité	Montant annuel des prestations en K€TTC
Enfouissement (ISDND)	Non recyclables + encombrants	Sita	Sommauthe(o8)	4 666	661
		Suez	Pagny-sur-meuse	3 777	559
		Total		8 443	1 220 (soit 145€/t)
Valorisation matière	Déchets verts	Décavert	Belleville	2 109	80
		CETV	Seicheprey (54)	930	40
		Meuse compost	Gironville-ss-les-côtes	782	34
		SCEA du Bruly	Ancerville	707	45
		Piquet	Beausite	215	15
		Suez Maxival	Villers la Montagne	177	10
		Total		4 920	224 (46€/t)
	Gravats	Carrière du Wameau	Verdun	1 445	30
		Exutoire au sein de la collectivité		840	15
		Agri TP 55	Longeville-en-Barrois	647	13
		Tri Service Recyclage	Anderny (54)	484	8
		EARL Piquet	Beausite	240	0.5
		Total		3 657	66 (18€/t)
	Bois	CF2P	Lure (70)	388	38
		Kronospan	Auxerre (89)	2 248	223
		Recy Vois	Virton (Belgique)	207	20
		Total		2 843	283 (99€/t)
	Métaux (hors batterie)	Del Francis	Chauvencourt (55)	321	50
		Fers et Métaux	Regret	325	5
		GDE Metalifer	Chamouilley (52)	140	38
		Foerst	Vaudoncourt (55)	57	10
		Poumarat	Toul	52	7
		Total		896	5 148 (165€/t)
Incinération	Carton	Paprec	Verdun	839	101 (121€/t)
	Papier	Suez	Toul	54	0.8 (15€/t)
	DDS (hors éco-DDS)	Cédilor	Amnéville (57)	129	170 (1 306€/t)

Filière REP	Tonnages collectés	Montant annuel des soutiens opérationnels en K€ TTC	Montant annuel des soutiens communication en K€ TTC
Eco-mobilier	1 328	63	0,9
Ecosystem (DEEE, piles et lampes)	838	61	2,5
Eco-TLC (textiles)	187		9,6
Eco-DDS	84	11	2,9
Aliapur (pneus)	105	Coût de la filière = location des cages à pneus (1 582€ en 2021)	

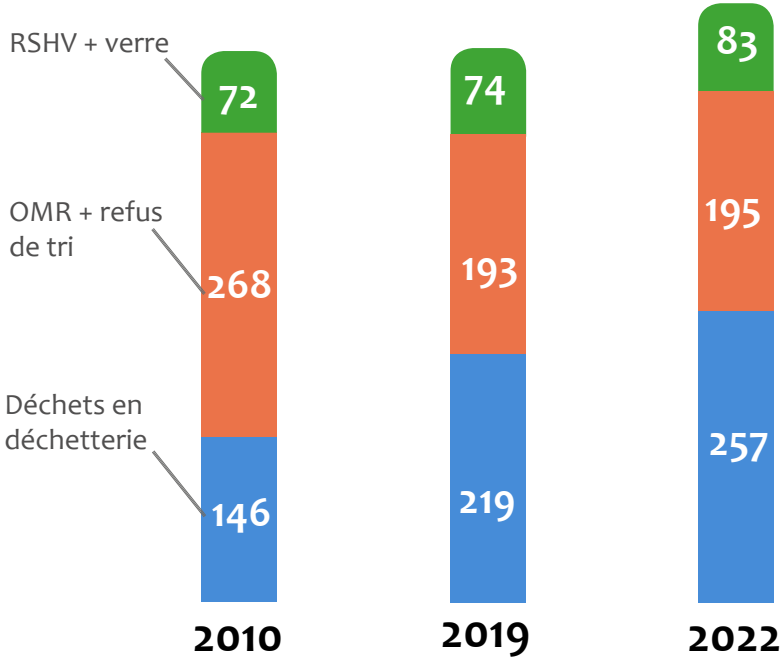
En 2021, le SMET a soutenu à hauteur de 22 545€ les entreprises d'insertion collectant les textiles.

EVOLUTION DES DMA

La production d'OMR tend à diminuer depuis 2010, au profit des collectes séparées et des déchetteries, permettant ainsi une meilleure valorisation des déchets.

Seulement, la production globale de déchets a tendance à augmenter et la moitié des déchets collectés continuent d'être enfouis. Or, l'enfouissement voit son coût augmenter d'année en année au travers de la TGAP.

Au-delà des simples considérations économiques, l'enfouissement des déchets est un non-sens puisqu'il représente le gaspillage de ressources naturelles limitées, et en étant dépendant de matières premières lointaines, nous entravons nos capacités de résilience. La prévention des déchets et plus largement l'économie circulaire, apparaissent alors comme des outils indispensables pour inverser la tendance.



Traitement des DMA en 2020

25%

recyclage

6%

valorisation énergétique

7%

valorisation matière

11%

valorisation matière incinération

51%

ISDND

En 2021, 535 kg de DMA/hab ont été collectés en moyenne sur le territoire du SMET.
A titre indicatif, les moyennes nationales sont à 568 kg de DMA/hab/an en 2016 (source : ADEME chiffres clefs, essentiel 2018).

PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention des déchets ne permet pas seulement d'éviter les impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Elle permet également, dans de nombreux cas, d'éviter les impacts environnementaux des étapes amont du cycle de vie des produits. La prévention est un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser sur les ressources nos modes de production et de consommation. La prévention des déchets passe par l'évolution des modes de vie et des habitudes de consommation.

C'est un processus long dans lequel les collectivités ont un rôle à jouer :

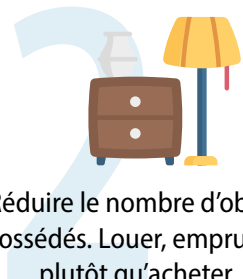
- en montrant l'exemple (éco-exemplarité)
- en sensibilisant les usagers aux pratiques respectueuses de l'environnement
- en favorisant les initiatives permettant la pratique du zéro déchet par les foyers

C'est toute l'ambition du PLPDMA porté par le SMET pour le compte de ses EPCI adhérents.

QUATRES GRANDS PRINCIPES



Refuser ce dont on n'a pas besoin



Réduire le nombre d'objets possédés. Louer, emprunter plutôt qu'acheter.



Réparer quand cela est possible.



Composter ses déchets organiques (déchets alimentaires et du jardin)

LE CARDEC

En 2018, le SMET a répondu à un appel à projet lancé par l'ADEME, le CARDEC (Contrat d'Animation Relais Déchets et Économie Circulaire). L'objectif est d'inclure et de mettre les professionnels au centre des projets d'économie circulaire, afin de mieux réduire les déchets produits par leurs activités ou plus généralement pour en limiter les impacts environnementaux.

En 2021, le SMET a principalement travaillé à identifier les leviers permettant la réduction des tonnages de tout-venant. En premier lieu, la réduction des erreurs de tri qui représentent 25% du contenu des bennes tout-venant d'après une campagne de caractérisation menée au printemps 2019.

La révision de la signalétique (souvent incomplète ou absente en déchetterie) est un préalable indispensable pour l'amélioration des performances de tri.

Aussi, la mise en place de nouvelles filières, comme les huisseries ou le polystyrène permet d'extraire de réduire le flux tout-venant.

+ d'informations page 6 «Focus sur l'année 2021»

LES RÔLES DU SMET

Accompagnement des actions prévention
Aide à la communication

Programme Local de Prévention des déchets

Rédaction et suivi administratif



Mutualisation des retours d'expérience
Prêt de matériel pédagogique

EXEMPLE



«Le tri des déchets» | «Le recyclage des déchets» | «Fabrication de papier recyclé» | «Le gaspillage alimentaire»

Quatre activités clés en main sont proposées aux techniciens déchets des collectivités. Du matériel pédagogique peut également être prêté aux collectivités et aux enseignants.

En 2020, le SMET a édité des cahiers d'activités pour les élèves de cycle 2 et 3. Ils permettent aux professionnels de l'enfance (enseignants et animateurs) de travailler en autonomie sur les questions de développement durable. Un exemplaire leur a été distribué (via les collectivités adhérentes) afin qu'ils puissent prendre connaissance de l'outil.

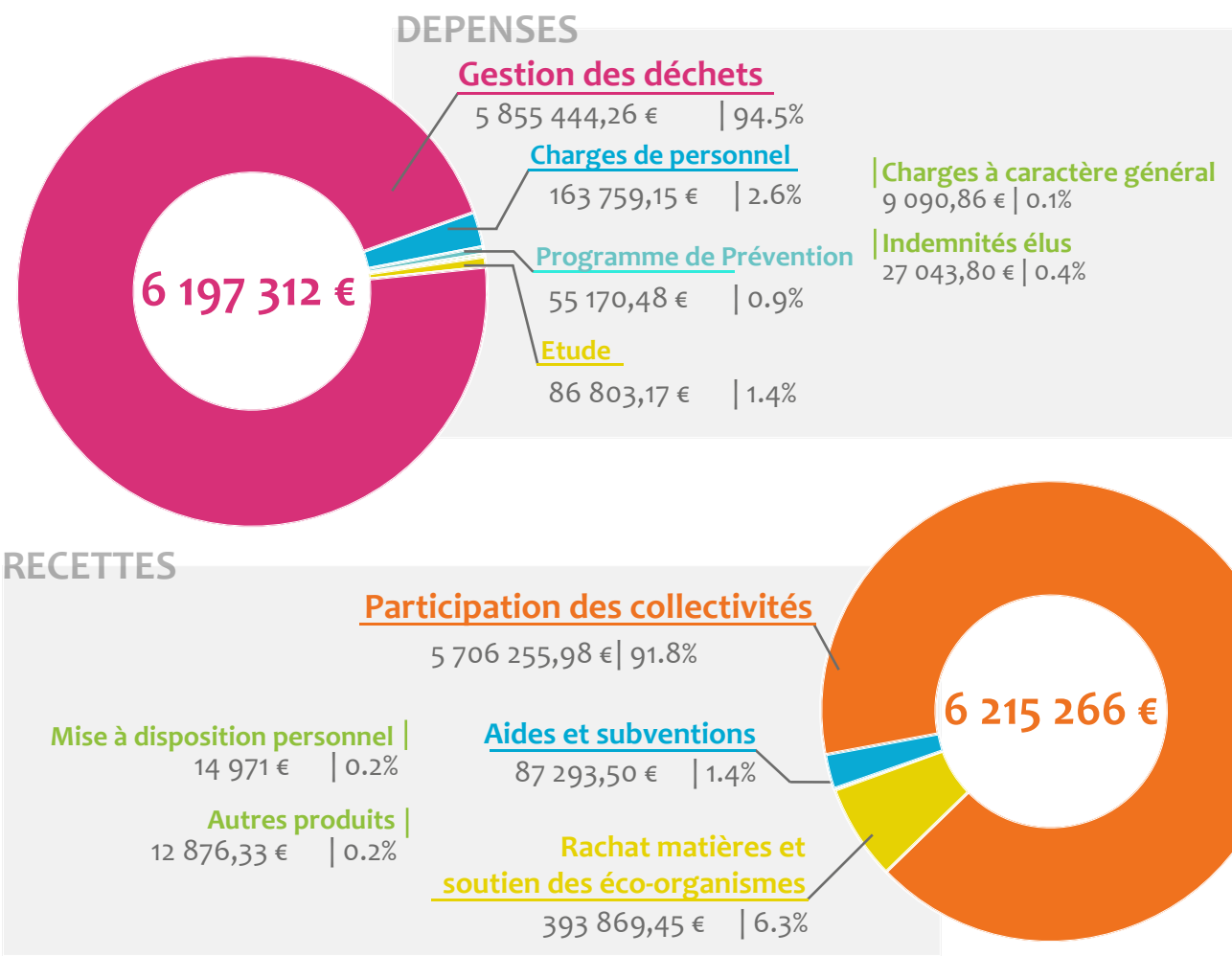
Le SMET a ensuite fourni davantage de cahiers aux enseignants désireux de l'utiliser comme fil rouge tout au long de l'année scolaire 2020/2021.



Le SMET réalise à la demande de ses adhérents des soirées d'échanges sur l'entretien au naturel du jardin. L'objectif de ces soirées est d'expliquer aux usagers le fonctionnement du compostage et d'échanger sur les pratiques mises en place par les participants pour réduire leurs déchets verts (paillage, mulching, haies à croissance lente, fauchage tardif, etc.).

ÉLÉMENTS FINANCIERS

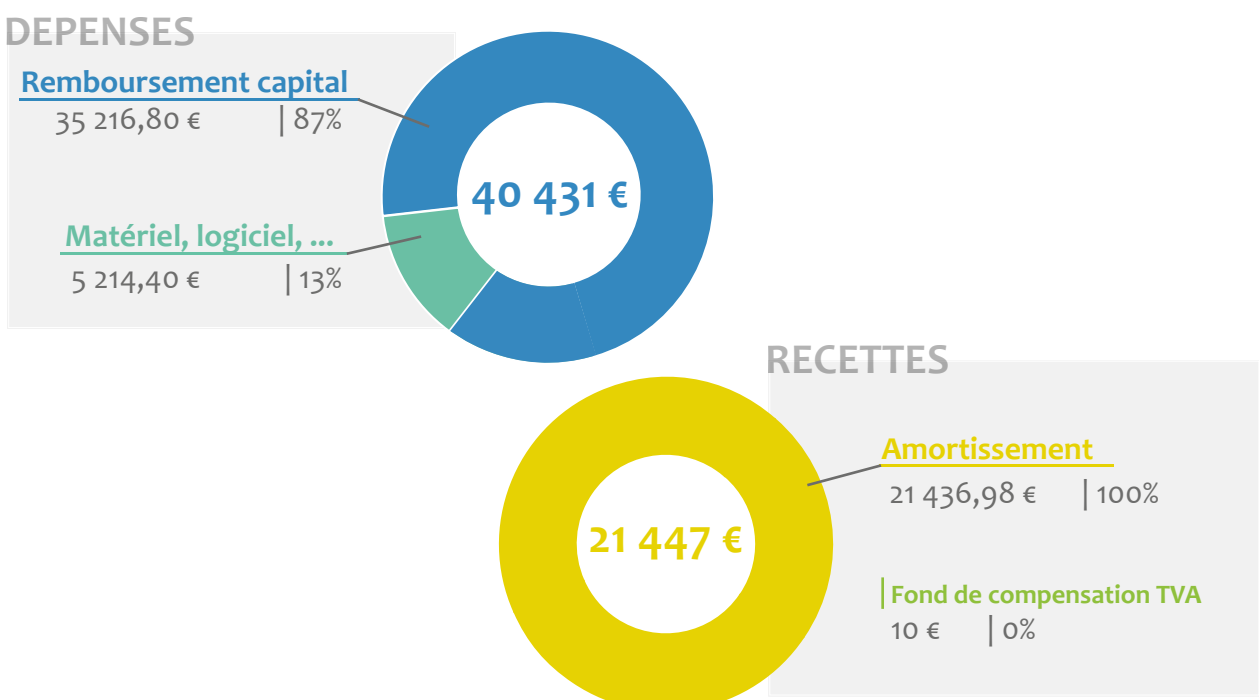
FONCTIONNEMENT



Aides publiques et soutiens reçus :
Subvention pour le CARDEC (ADEME) : 70 000€ | Eco-organismes (subv. de comm. et soutiens) : 121 456,86 €

	BUDGET	Adm. Générale	Prévention	Etude	Traitement
Total dépenses de fonctionnement (a)	6 197 311,72 €	79 171,01 €	109 826,64 €	90 022,77 €	5 918 291,29 €
Total recettes de fonctionnement (b)	6 215 265,81 €	93 747,63 €	802,15 €	124 134,76 €	5 996 581,27 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	17 954,09 €	14 576,62 €	-109 024,49 €	34 111,99 €	78 289,98 €
Résultat reporté (d ²⁰²⁰)	317 824,76 €	18 075 €	56 379 €	-34 278 €	277 650 €
Résultat cumulé de fonctionnement (d ²⁰²¹ =c+d ²⁰²⁰)	335 778,85 €	32 651 €	-52 646 €	-166 €	355 940 €

INVESTISSEMENT



	BUDGET	Adm. Générale	Prévention	Etude	Traitement
Total dépenses d'investissement (f)	40 431,20 €	0,00 €	802,00 €	0,00 €	39 629,20 €
Total recettes d'investissement (g)	21 446,98 €	226,00 €	2 520,44 €	0,00 €	18 700,54 €
Résultat de l'exercice (h=g-f)	-18 984,22 €	226,00 €	1 718,44 €	0,00 €	-20 928,66 €
Résultat reporté (i ²⁰¹⁹)	11 535,86 €	395 €	2 083 €	0 €	9 059 €
Résultat clôture (j ²⁰²⁰ =h+i ²⁰¹⁹)	-7 448,36 €	620,56 €	3 800,95 €	0,00 €	-11 869,87 €
Résultat cumulé (d ²⁰²⁰ +j ²⁰²⁰)	328 330,49 €	33 271,96 €	-48 845,03 €	-166,30 €	344 069,86 €

MATRICE DES COÛTS

Ces données sont issues de la matrice des coûts du SMET validée en 2022 par l’ADEME. Le coût complet correspond à l’ensemble des charges sur l’année 2021. Le coût aidé est, quant à lui, le résultat de la différence entre le coût complet et les recettes de l’année 2021.

	OMR	Verre	RSHV	Déchèteries	Textiles	Total
Coût aidé TTC (en K€)	2 406	188	1 217	1 811	14	5 636
Coût aidé HT (€/hab.)	23	1.8	17	17	0.2	53
Coût aidé HT (€/t)	196	46	378	80	76	219

Ci-dessous le coût complet par étape technique (en € HT).

	OMR	Verre	RSHV	Déchetteries	Textiles	Total
Prévention	23 171	4 301	7 200	26 496	241	61 408
Collecte	19 110	171 722	135 628		22 546	349 006
Transit/transport	187 758		190 232	707 550		1 085 540
Tri / conditionnement			877 071	15 735		892 806
Compostage				95 144		95 144
Incinération	63 328					63 328
Valorisation matière-énergie				136 203		136 203
Stockage de déchets non dangereux	1 825 069			856 131		2 681 200
Gestion des inertes				18 620		18 620
Enlèvement et traitement déchets dangereux				109 351		109 351
Total	2 118 437	176 023	1 210 130	1 965 229	22 787	5 492 605

MARCHÉS PUBLICS

TRAITEMENT

Marché d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour la construction d’un centre de transfert | Attributaire ANETAME

Marché d’exploitation du centre de transfert de la Grimoirie | Attributaire SUEZ RV Nord Est

PRÉVENTION

Création d’une application mobile d’aide au tri des déchets | Attributaire MOOBEE

Impression de panneaux pour douze déchetteries | Attributaire Lefevre Graphic

GLOSSAIRE

ADEME	Agence de la transition écologique	ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
CA	Communauté d'Agglomération	OMA	Ordures Ménagères et Assimilés (OMR + recyclables)
CARDEC	Contrat d'Animation Relais Déchets et Économie Circulaire	OMR	Ordures Ménagères Résiduelles, couramment appelées « poubelle noire »
CC	Communauté de communes (= CODECOM)	PAP PAV	Porte à Porte Point d’Apport Volontaire
Citéo	Eco-organisme en charge du recyclage des emballages ménagers et du papier	PLPDMA	Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés
CSR	Combustible Solide de Récupération	REOM	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	REP	Responsabilité Élargie des Producteurs
DDS	Déchets Diffus Spécifiques, couramment appelés «déchets chimiques»	RSHV	Recyclables Secs Hors Verre (correspond au contenu du sac jaune)
DEEE	Déchets d’Équipements Électriques et Electroniques	TGAP	Taxe générale sur les activités polluantes
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés (OMA + déchets des déchetteries)	UIOM	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale	UVE	Unité de Valorisation Énergétique